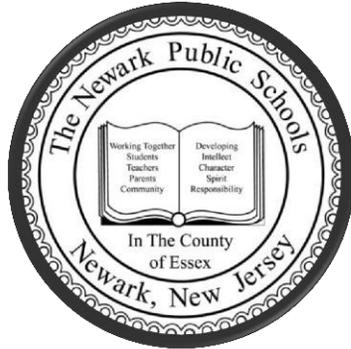


LES ÉCOLES PUBLIQUES DE NEWARK

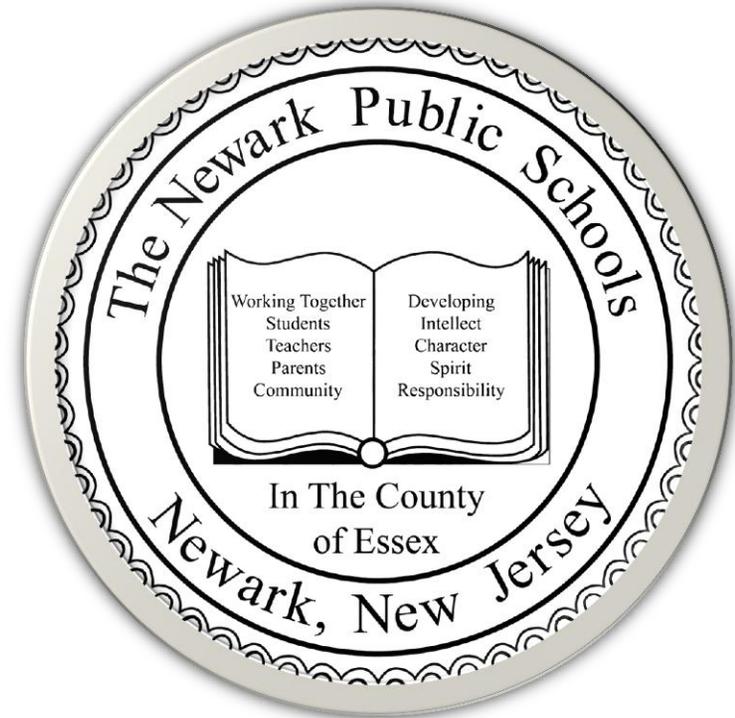
DES NORMES ET RÉGLES DE DISCIPLINE POUR LES ÉLÈVES GUIDE POUR LES PARENTS/ÉLÈVES



Les Écoles Publiques de Newark
2, rue Cedar, Newark, NJ 07102

Cami Anderson, Surintendant

www.nps.k12.nj.us



Révisé en août 2012

Cette brochure est mise à la disposition des parents, grands-parents, parents adoptifs et aux tuteurs d'enfants fréquentant les écoles publiques de Newark. Il est conçu pour expliquer le processus par lequel les problèmes liés à l'école et les préoccupations doivent être adressées.

POINTS CLÉS

- Les procédures pour traiter des questions disciplinaires et les incidents qui se produisent à l'école
- Les niveaux d'inconduite
- La politique de tolérance zéro
- Mémorandum · l'entente

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE SCOLAIRES DE RÉFÉRENCE

Abington Avenue	268-5230	Malcolm X Shabazz High	733-6760
Alexander Annex	374-2490	Maple Avenue and Annex	705-3850
Alexander Street	374-2390	McKinley	268-5270
American History High	733-6903	Miller Street	733-6815
Ann Street/Annex	465-4890	Mount Vernon	374-2090
Arts High	733-7391	New Jersey Regional Day	705-3820
BRICK/Avon Academy	733-6750	Newark Bridges High	733-7343
Bard High Early College	733-8353	Newark Early College High	733-7594
Barringer High	268-5125	Newark Evening High	733-7256
Belmont-Runyon	733-6920	Newark Innovation Academy	733-6446
Benjamin Franklin	268-5250	Newark Leadership Academy	733-6773
Bragaw Avenue	705-3970	Newark Vocational High	733-7018
Branch Brook	268-5220	Newton Street	733-6848
Bruce Street	705-3951	Oliver Street	465-4870
Camden Street Elementary	733-6994	Park Elementary	268-5999
Central High	733-6897	Peshine Avenue	705-3890
Chancellor Avenue	705-3870	Quitman Street Community School	733-6947
Chancellor Avenue Annex	705-3860	Rafael Hernandez	481-5004
Cleveland Elementary	733-6944	Ridge Street and Early Childhood Center	268-5210
Dr. E. Alma Flagg	268-5190	Roberto Clemente	268-5290
Dr. William H. Horton	268-5260	Roseville Avenue	268-5312
Eagle Academy	733-6931	Samuel L. Berliner	733-6641
East Side High	465-4900	Science Park High	733-8689
Elliot Street	268-5360	South 17th Street	374-2570
Fast Track Success Academy	733-8765	South Street	465-4880
First Avenue	268-5240	Speedway School	374-2740
Fourteenth Avenue	733-6940	Sussex Avenue	268-5200
George Washington Carver	705-3800	Technology High	481-5962
Harriet Tubman	733-6934	Thirteenth Avenue/Dr. Martin L. King, Jr.	733-7045
Hawkins Street	465-4920	University High	351-2010
Hawthorne Avenue	705-3960	Weequahic High	705-3901
Ivy Hill Elementary	351-2121	West Side High	733-6977
John F. Kennedy	733-6788	Wilson Avenue and Annex	465-4910
Lafayette Street and Annexes	465-4860		
Lincoln	374-2290		
Louise A. Spencer	733-6931		
Luis Munoz Marin Elementary	268-5330		
Madison Elementary	374-2890		

LE BUREAU DU SUPERINTENDENTE

Chers élèves et parents:

Nous nous engageons à une politique de discipline et du Plan qui crée un environnement scolaire sûr et ordonné de permettre aux étudiants de réaliser leur plein potentiel. Après avoir écouté les préoccupations soulevées par les parents et les leaders de la communauté à plusieurs réunions communautaires, il a été décidé de revoir la politique de discipline et du Plan, qui n'avait pas été réexaminée depuis 2005. L'ancien Plan avait quelques irrégularités et des ambiguïtés qui ont conduit à l'application injuste et incohérente des lignes directrices.

Ainsi, un nouveau comité a été formé avec, par exemple des électeurs, parents, enseignants, étudiants, administrateurs, membres du conseil, des partenaires communautaires et par des liaisons collège. Le processus de trois mois pour examiner le document original a conduit à l'incorporation du Code de Conduite des changements de comportement et de respect pour les parents et les étudiants. Il a également été recommandé d'inclure des stratégies d'intervention et soutien d'un comportement positif plutôt qu'une approche punitive pour les étudiants. Nous soutenons la nécessité de cette recommandation.

En outre, des protocoles et des procédures ont été clarifiées et normalisés pour devenir plus simples et cohérentes, qui devraient aboutir à une application plus juste et uniforme dans les écoles et dans tout le district.

Nous remercions les membres du comité pour leurs efforts et les recommandations dans ce processus. Votre contribution a été grandement appréciée, et nous nous réjouissons de la participation continue de la communauté sur le comité permanent de l'arrondissement scolaire de discipline.

J'incite vivement à chaque élève de lire cette politique avec ses parents ou tuteurs. Si vous avez des questions sur les aspects de la politique, s'il vous plaît, n'hésitez pas à contacter le directeur de votre école. Alors, je vous demande de signer le "Memorandum of Understanding" et de le donner au professeur principal de votre enfant.

Je suis impatient de travailler avec vous et avec notre communauté lorsque nous progressons à maintenir des normes élevées de conduite.

Cordialement,
Cami Anderson
Surintendant

NORMES DE CONDUITE

Une des missions de nos écoles publiques a été de préparer les jeunes de notre pays pour une citoyenneté basée en égalité et responsabilité autant que devenant un adulte productif. Aujourd'hui, nous réaffirmons cette mission en se souvenant que la citoyenneté démocratique et l'âge adulte productive doit commencer par les normes de conduite dans nos écoles.

Par conséquent, nous reconnaissons les objectifs suivants pour l'apprentissage:

- Maintenir des écoles sûres, ordonnées et sans drogues .
- D'apprendre et de travailler dans des écoles qui ont des codes de discipline claires avec des conséquences justes pour mauvaise conduite et appliquées de manière cohérente. ·
- Pour traiter les uns et les autres avec courtoisie et respect. ·
- Pour guider les élèves avec une personne de soutien approprié pour planifier les interventions.
- Pour recevoir de soutien de la partie des parents, de la communauté, des agents publics et par les entreprises dans le but de maintenir des normes élevées de conduite.

Les Soutiens et Les Interventions Pour Un Comportement Positif

Tous les efforts seront faits pour encourager et soutenir les comportements positifs. Tous les appuis à un comportement positif sont inclus dans le Code de discipline et de conduite des étudiants à tous les niveaux d'inconduite.

Chaque école a élaboré des stratégies pour l'enseigner et renforcer un comportement positif. Les programmes à l'école doivent inclure: la résolution des conflits, la médiation, la prévention contre la violence, et la direction par les pairs.

En outre, des plans spécifiques pour les incitations et les récompenses de manière systématique et structuré pour un comportement acceptable seront reflétés sur le site de l'école.

COMITÉ D'INTERVENTION & Services d'orientation (I & RS)

Comme prescrit par le code d'état (NJAC 6A :16-8), chaque école doit mettre en œuvre un système coordonné pour la planification et la prestation de services d'intervention et de référence conçu pour aider les élèves qui éprouvent des difficultés d'apprentissage, de comportement ou des problèmes de santé.

Les écoles publiques de Newark ont choisi un modèle de collaboration pour L'opération de l'équipe I & RS centré dans le milieu scolaire .Conformément au modèle, membres de l'équipe et les personnes demandant de l'aide identifieront ensemble les problèmes des étudiants spécifiques et, par consensus, iront développer et mettre en œuvre le plan d' action I & RS pour l'élève. Le plan d'action est généralement mis en œuvre par l'enseignant et surveillé par un membre de l' équipe I & RS. Dans le cas d'un laps de temps spécifié, l'équipe I & RS se réunira de nouveau pour déterminer l'efficacité du plan d'action. Selon les données recueillies, les prochaines étapes seront appropriées pour répondre aux besoins de l'élève.

Un guide de travail pour Le Code des étudiants de conduite et de réponse à la discipline

Inconduite Niveau I

- Comportement perturbateur
- Un retard injustifié/ manqur les classes / absence
- Absence de porter le carton d'identification quand ils sont fournis par l'école
- Tricher
- Incapacité de compléter les activités
- Incapacité de suivre les instructions
- porter des chapeaux ou habillement pertubateur au processus éducatif ou toutes les autres infractions au Code vestimentaire

Mesures prises pour l'Inconduite Niveau I

- Réprimande verbale
- Prendre contact avec parents
- Médiation par les pairs
- Conférence
- le retrait des privileges
- Detention (*colle*)
- contrat
- Programme d'amélioration compartmental

Mesures disciplinaires

Il ya une intervention immédiate par le membre du personnel qui supervise l'étudiant ou qui constate la mauvaise conduite. Le comportement peut enjoindre l'enseignant à contacter le parent; une conférence avec le conseiller et / ou l'administrateur peut être nécessaire. Tous les cas de mauvaise conduite et contacts avec les parents doivent être documentés .

Le parent doit être informé si un élève est maintenu en détention (*colle*), et aucun élève dans les classes K-5 peut être conservé après 15h15.

Un enregistrement approprié et précis de l'action disciplinaire et del' infraction est maintenu par un employé de l'école.

Les étudiants ne peuvent pas être suspendues par des infractions au code vestimentaire.

Conduite de l'étudiant

Un Comportement de la part de l'étudiant qui entrave les procédures ordonnées en classe ou qui entrave le bon fonctionnement de l'école.

Ce problème peut généralement être traitée par un membre du personnel/employé , mais parfois il peut obliger l'intervention d'autres membres du personnel de soutien scolaire.

Remplissez le verso, signer et retourner à l'enseignant de votre enfant

CODE DE CONDUITE NIVEAU II

Niveau II Inconduite

- Poursuite d'une conduite non modifiée de niveau I
- impropre démonstration d'affection en public
- diffamation
- attentat à la pudeur
- Insubordination
- Sortir de l'école sans permission
- «Désobéissance à l'autorité du personnel de l'école
- Comportement perturbateur dans l'autobus scolaire / transports publics
- Interférant avec les autorités scolaires et des programmes scolaires par les actes d'entrer ou sortir subitement des lieux en conférence
- Des gestes et/ou une langage profane, obscène, indécent, immoral ou gravement injurieux
- L'usage de faux billets ou des excuses forgées
- mauvaise foi scolaire
- La distribution non autorisée ou la vente de matériel imprimé
- L'utilisation non autorisée des dispositifs électroniques portatifs de communication
- Mauvaise miction / défécation
- Absentéisme / absences / retards

Conduite de l'étudiant

Un Comportement dont la fréquence ou la gravité tend à perturber le climat d'apprentissage de l'école. Ces infractions, qui résultent généralement de la poursuite de l'inconduite niveau I nécessitent l'intervention du personnel sur le plan administratif parce que les options disciplinaires niveau I n'ont pas réussi à corriger la situation.

L'enseignant est informé des mesures prises par l'administrateur. Un registre correcte et précis de l'infraction et la sanction disciplinaire est maintenu par l'administrateur.

Mesures prises pour l' Inconduite Niveau II

- Les objets confisqués ne seront remis aux parents
- Orientation en pairs
- Médiation par les pairs
- Orientation psychosociale
- Conférence obligatoire avec le parent/ le tuteur de l'élève
- Référence au coordinateur d'assistance à l'élève
- Des contrats de comportement
- Des contrats de probation
- Référence à un membre de l'équipe I & RS
- Renvoi / Référence à un organisme extérieur à l'école
- Suspension selon l'approbation du surintendant régional
- Les élèves des niveaux pré-K et K ne doivent pas être suspendus, mais une référence de l'élève au Surintendant régional sera faite si nécessaire.

Mesures disciplinaires

L'étudiant est appelé à l'administrateur pour une application des mesures disciplinaires appropriées.

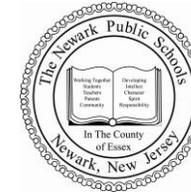
L'administrateur aura une réunion avec l'élève et / ou l'enseignant et il va décider la réponse la plus appropriée au problème.

L'enseignant est informé de l'action de l'administrateur.

Un registre correcte et précis de l'infraction et la sanction disciplinaire est maintenu par l'administrateur.

Une conférence avec les parents est réalisée.

DECLARATION DE RECONNAISSANCE



Les Écoles publiques de Newark Déclaration de Connaissance

Nous, soussignés, avons passé en revue et avons lu " Le code de conduite des étudiants." Nous comprenons son contenu et nous nous engageons à respecter les règles et règlements de l'arrondissement. Mon enfant comprend que toute menace à sa personne doit être immédiatement signalée au principal du bâtiment pour sa sécurité.

Je comprends que ces rapports seront gardées confidentielles. Je sais aussi que je peux poser des questions et d'examiner le " Code de conduite des étudiants " pendant une réunion régulière planifiée à l'école de mon enfant réalisée chaque année. Je comprends aussi que j'ai le droit de faire appel en cas de suspensions.

Signature de l'étudiant

L'école

classe principale

Signature du parent / tuteur

Numéro de téléphone

Signature de l'enseignant

Le Sénat et Assemblée générale de l'État du New Jersey, dans le chapitre 37 du titre 18A des Lois NJ a mis en place "une tolérance zéro pour les armes à feu" (zero Tolerance for guns act) S'il vous plaît, signez et retournez cette page à l'enseignant de votre enfant.

S'ils vous plait de signer et retourner à l'enseignant de votre enfant.

Inconduite Niveau III

- Jeu
- Graffiti
- Contamination des aliments
- Lutttes/ bagarres
- Voler
- Ménaces à d'autres
- Harcèlement, intimidation et " bullying" (y compris la cyberintimidation)
- Comportement perturbateur permanent
- Fumer à l'école
- Possession de feux d'artifice
- Reckless en danger
- La possession non autorisée, l'utilisation ou la distribution de médicaments
- Intrusions
- Fausse alarme
- Porter des vêtements ou des accessoires liés à des gangs ou qui indiquent l'appartenance aux gangs
- Vandalisme et destruction des biens entre 25 \$ et 500 \$
- Extreme mépris
- Harcèlement racial, ethnique ou entre les sexes
- Harcèlement sexuel

Conduite de l'étudiant

Des Actes dirigés contre des personnes ou des biens .

Ces actes peuvent être traités plus souvent par le mécanisme de la discipline à l'école. Cependant, Les mesures correctives prises par l'école, dépendront, des ressources disponibles par l'école pour corriger la situation dans le meilleur intérêt de tous les élèves.

Mesures prises pour L'Inconduite Niveau III

- Nettoyer le Graffiti
- Restitution de vandalisme
- Les objets confisqués ne seront pas retournés
- Conférence obligatoire avec le parent/ le tuteur de l'élève
- Orientation
- Référence au coordinateur d' assistance à l'élève (SAC)
- Référence à un membre de l'équipe I & RS
- Renvoi / Référence à un organisme extérieur à l'école
- Aucune suspension pour les élèves des niveaux pré-K et K
- Suspension pour les étudiants dans les classes 1, 2 et 3 à l'approbation du surintendant régional pour jusqu'à quatre jours
- Suspension des étudiants hors de l'école des grades 6 à 12 peut durer au-delà de quatre jours en attendant un programme de SOS par le surintendant régional

Mesures disciplinaires

Un administrateur peut commencer une action disciplinaire en enquêtant l'infraction et en conférant avec le personnel à propos le niveau des conséquences.

Un formulaire de présences (763) est donné au conseiller en assiduité de l'élève par l'enseignant.

L'administrateur en conférence avec l'élève et le parent examinant l'inconduite de l'élève et les mesures disciplinaires prises en résultant de cette action

L' administrateur informe la police, quand nécessaire

Un registre correcte et précis des infractions et des sanctions disciplinaires est maintenu par l'administrateur et membre du personnel.

Contacteur le SAC si nécessaire.

Le parent ou le tuteur de l'enfant inférieur à l'âge de 18 ans est responsable par la restitution des dommages-intérêts à être reçus par un tribunal compétent, ainsi que les frais de poursuite.

Inconduite Niveau IV

- Tout type de armes
- Activation de la bouche d'incendie
- Extorsion
- Attaque physique contre le personnel de l'école
- Possession et / ou utilisation de matériaux biologiques dangereux
- Menace de l'existence d'une bombe
- Possession, l'utilisation ou la distribution d'explosifs
- Le vol / possession / vente de biens volés
- Possession / utilisation ou le transfert d'armes dangereuses
- Agression
- Vandalisme / destruction de biens valorisés en plus de 500 \$
- Incendie criminel
- Possession, l'utilisation, la distribution d'alcool, et de la marijuana, des médicaments d'ordonnance contrôlée, des substances illégales, les substances d'imitation contrôlées, d'autres substances intoxicantes inhalées contrôlées ou des accessoires aux drogues
- Utilisation ou de la remise ou vente de la substance non autorisée ou illégale
- Utilisation du téléphone cellulaire pour faciliter la perpétration d'un crime ou d'infliger des blessures ou des dommages aux personnes ou aux biens
- Menaces terroristes
- L'alcool
- Agression sexuelle
- Recrutement pour les gangs

Mesures disciplinaires

Si la durée de la suspension est supérieure à 4 jours pour les élèves des classes 6 à 12, le surintendant régional ou son délégué procédera à une audition de la preuve dans les 48 heures et peut affecter n'importe quel étudiant dans ces grades à une suspension dehors l'école "Off-Site", Programme (SOS). Lorsque des élèves d'enseignement spéciale sont suspendues, le gestionnaire du cas doit être notifiée par écrit par le directeur de l'école. La suspension de plus de 10 jours (consécutifs ou cumulatifs) pendant une année scolaire exige une audience d'évaluation par le *Child Study Team*. Si l'étudiant de l'enseignement spécial porte une arme ou s'il s'en sert volontairement / utilise des drogues illégales ou qui sollicite la vente d'une substance contrôlée pendant la période scolaire, celui-ci peut être retiré pour un maximum de 45 jours et placé dans un «placement de rechange provisoire,» déterminée par l'équipe IEP.

Mesures prises pour l'inconduite Niveau IV

Pour les étudiants jusqu'à l'âge de 17 ans

- Suspension à l'école "On-Site"
- Suspension dehors l'école "Off-Site" pour les classes 6-12 au-delà de 4 jours avec

l'approbation du surintendant régional

- Des écoles alternatives / services
- Suspension
- Autre type d'action/mesure prise par le surintendant qui se traduit par un placement approprié
- Expulsion
- Intervention de la police

Pour les élèves de 18 ans et plus

- Des écoles alternatives / Cours du soir (Night School)
- Autre type d'action/mesure prise par le surintendant qui ont comme résultant un placement approprié de l'élève
- Suspension hors l'école "Off site"
- Expulsion
- Intervention de la police

Conduite de l'étudiant

Des actes qui aboutissent à la violence à une autre personne ou des biens ou qui constituent une menace directe pour la sécurité des autres dans l'école.

Ces actes sont tellement fréquents et flagrantes que les administrateurs peuvent avoir besoin de l'intervention des forces de l'ordre. Les actions peuvent exiger le retrait immédiat de l'élève de l'école.

L'administrateur vérifie l'infraction (s), s'entretient avec le personnel concerné et organise une conférence avec les étudiants. Les parents sont informés.

Les fonctionnaires responsables de l'école communiquent avec les responsables de l'organisme d'application de la loi.

Un rapport complet et précis de l'infraction de l'élève est immédiatement présentée au directeur pour révision

Les élèves des classes 4 et 5 peuvent être suspendus pour un maximum de quatre jours. La suspension dans l'école est recommandée.

Le Sénat et Assemblée générale de l'État du New Jersey, dans le chapitre 37 du titre 18A des Lois NJ, a établi une "tolérance zéro pour les armes de feu."

Tout élève qui est déclaré coupable ou jugé délinquant pour possession d'une arme à feu ou un crime en étant muni d'une arme à feu, ou se trouvé sciemment en possession d'une arme à feu sur les terrains de l'école, sur un autobus scolaire, ou à une fonction organisée par son école, doit être immédiatement retiré du programme de l'école d'enseignement ordinaire en attendant une audience afin de retirer l'élève du programme d'enseignement normal pour une période d'au moins une année civile, sous réserve de modification dans un niveau de cas par cas par l'administrateur de l'école.

Aux fins du présent article, «arme à feu» représente les éléments énumérés au N.J.S.A. 2C :39-1F et 18 U.S.C. 921.

Tout élève qui est retiré du programme d'enseignement ordinaire en vertu du présent article doit être placé dans un programme d'éducation alternative. Si le placement dans un programme d'éducation alternative n'est pas disponible, l'élève devra avoir un enseignement à domicile ou à d'autres installations appropriées et des programmes jusqu'à ce que ce placement est disponible.

Si vous avez des questions

S'il ya une information que vous aimeriez avoir clarifié, ou si vous avez des préoccupations au sujet du comportement de votre enfant, s'il vous plaît de parler initialement avec le directeur de l'école.

Les numéros de téléphone de toutes les écoles figurent dans cette brochure.

Certains autres sources disponibles par les écoles publiques de Newark que vous pouvez consulter sont les suivants:

Bureau de l'éducation alternative	973-733-8383
Office de présence	973-733-7292
Office d'orientation	973-733-6729
Office des services de santé	973-733-7150
Bureau de l'Ombudsman	973-733-7015
Office des services aux étudiants	973-733-6728
Groupe de travail de combat à l'Absentéisme	973-733-6753

DROGUES, ALCOOL, TABAC (toxicomanie)

Drogues, l'alcool, du tabac et des stéroïdes

Il est de la responsabilité du district de préserver la santé, le caractère, la citoyenneté et le développement de la personnalité des élèves dans ses écoles. En effet, le district doit maintenir la notion que l'utilisation de drogues et la possession illégale et l'utilisation de l'alcool est mauvaise et nuisible et que l'usage de drogues, alcool, tabac ou des stéroïdes menace de l'évolution positive de l'élève et le bien-être de toute la communauté scolaire. Le District est engagé à la prévention de la consommation de la drogue, de l'alcool, du tabac, l'abus de stéroïdes, et également à la réhabilitation des consommateurs identifiés.

Les étudiants

Aux fins de cette politique, le mot «drogue» inclut toutes les substances réglementées dangereuses énoncées dans NJSA 24:21-1 et également tous les produits chimiques qui libèrent des vapeurs toxiques énoncées dans NJSA 2A, 170 à 25.9

Le district interdit l'utilisation, la possession et / ou la distribution de drogues, d'alcool, le tabac-co, ou des stéroïdes dans le espace scolaire, et loin de l'école dans des événements fournis par le district. La conformité avec une norme de conduite sans drogues à toutes les fonctions de l'école est obligatoire pour tous les élèves. Les élèves soupçonnés d'être sous l'influence de drogues, d'alcool, de tabac ou de stéroïdes seront identifiés, évalués et présentés conformément à la loi. L'évaluation sera fournie par des individus qui sont certifiés par le Conseil d'examineurs de l'État du [New Jersey](#) en tant que coordinateurs de sensibilisation contre l'usage de substances ou par des personnes qui sont dûment certifiées par le Conseil d'examineur de l'état de New Jersey et spécialisées en prévention de l'alcool et la toxicomanie. Un élève qui utilise, possède ou distribue des médicaments, de l'alcool, du tabac ou des stéroïdes dans le espace scolaire ou à une activité organisée par son école sera soumis à des répercussions qui peuvent comprendre la suspension ou l'expulsion, et peuvent être signalés au personnel compétent de l'application des lois. L'élève suspendu pour la participation/liaison à l'alcool, les drogues ou les stéroïdes en dehors des établissements scolaires sera offert un traitement approprié et d'assainissement. Les services de traitement pour les étudiants qui sont touchés par

l'alcool ou d'autres drogues seront fournis par des personnes qui sont certifiées en tant que coordinateurs de sensibilisation contre l'usage de substances ou par ceux qui ont par ailleurs reçu une formation appropriée en matière de prévention et intervention contre l'usage des drogues et d'alcool,

Le Refus ou manquement par un parent ou tuteur pour se conformer aux dispositions NJSA 18A: 40A12 sera réputée comme étant une violation de la scolarité obligatoire (NJSA 18A :38-25 et 18A :38-31) et / ou la négligence des lois (NJSA 9:6-1 et seq.).

Disponibilité de la politique

Des copies de l'ensemble des politiques et procédures contenues dans ce document sont disponibles aux écoles et sur le website des écoles publiques de Newark .

LE HARCÈLEMENT, L'INTIMIDATION ET LE "BULLYING"

Le conseil de l'éducation croions qu'un environnement sécuritaire et civile à l'école est nécessaire pour les étudiants à apprendre et à atteindre un haut niveau académique. puisque les étudiants apprennent par l'exemple, les administrateurs scolaires, professeurs, employés et bénévoles sont requis pour démontrer comportementaliste appropriées. Traiter les autres avec le respect sans refusant de tolérer le harcèlement, l'intimidation ou les brimades.

Le Conseil de l'Education s'attend à tous les élèves à se traiter mutuellement avec courtoisie et respect et ne pas s'engager dans un comportement qui est perturbateur ou violent. Le conseil s'attend à des étudiants de se comporter en accord avec leur niveau de maturité, avec une attention adéquate pour les droits et le bien-être des autres élèves, au personnel scolaire, à des fins éducatives sous-tend toutes les activités scolaires, et pour le soin des installations et les équipements scolaires .

Les normes de formation du caractère sont une composante essentielle de la composante du district de langue d'alphabetisation des Arts. Le conseil à l'appropriées Croyez que la perfusion de la formation du caractère dans les programmes scolaires, la modélisation de comportement appropriés par des adultes, le soutien et l'assistance des étudiants à l'école, la communauté et à domicile, nos élèves d'atteindre les normes ci-dessus de l'éducation du caractère.

Actes du conseil d'administration interdit le harcèlement, l'intimidation ou les brimades contre tout étudiant. Ecole des réponses à un harcèlement, intimidation et le taxage doit être aligné avec le conseil a approuvé le Code de conduite de la politique de discipline étudiante et plan, qui FONDÉE normes, politiques et procédures pour le développement positif des élèves et des étudiants attentes comportementales sur les lieux scolaires, y compris sur un autobus scolaire ou à des fonctions organisées par l'école. Le Plan de discipline et de la Politique énonce les quatre niveaux du Code de conduite de ce qui a trait au harcèlement, d'intimidation et de brimades. L'administrateur de l'école en chef / directeur a le pouvoir et le droit à la suite imposée à un élève est loin de l'école fondée conduite conforme avec le code approuvé le conseil de conduite des étudiants, conformément à NJAC 6A :16-7 1 et NJAC 6A :16-7 6.

This authority shall be exercised only when it is reasonably necessary for the student's physical or emotional safety, security and well-being or for reasons relating to the safety, security and well-being of other students, staff or school grounds, pursuant to N.J.S.A 18A:25-2 and 18A:37-2, and when the conduct which is the subject of the proposed consequence materially and substantially interferes with the requirements of appropriate discipline in the operation of the school. The board directs the chief school administrator or his or her appropriately trained and qualified designee to develop detailed regulations suited to the age level of the students and the physical facilities of.

Le harcèlement, l'intimidation, ou le "bullying" est compris comme tout geste, tout acte écrite, verbale ou physique, ou de toute communication électronique qui ne soit raisonnablement perçu comme étant motivée soit par un caractère réel ou perçu, comme la race, la couleur, la religion, l'ascendance, l'origine nationale, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre et d'expression, ou d'un handicap mental, physique ou sensoriel, ou par toute autre caractéristique de distinction, qui a lieu à l'école, à des événements/ activités organisées par l'école ou sur un autobus scolaire et qui :

A. une personne raisonnable devrait savoir, dans les circonstances, que les actes auront pour effet de nuire à un élève ou d'endommager la propriété de l'élève, ou de placer un élève dans la crainte raisonnable de préjudice pour sa personne ou de dommages à ses biens ; ou

B. a pour effet d'insulter ou dégradant, tout élève ou groupe d'élèves de telle façon à causer des perturbations importantes, ou une atteinte substantielle avec le bon fonctionnement de l'école.

Une "communication électronique" désigne une communication qui est transmise au moyen d'un dispositif électronique, y compris, mais pas limité à un téléphone, téléphone cellulaire, ordinateur, ou pager.

CONSÉQUENCE ET LES MESURES CORRECTIVES POUR LES ACTES DE HARCÈLEMENT, D'INTIMIDATION OU DE HARCÈLEMENT

Étudiants

Conséquences et les mesures correctives pour un étudiant qui commet un acte de harcèlement, d'intimidation ou de harcèlement doit être nivelé et varie selon la nature du comportement, l'âge de développement de l'élève et l'histoire de l'étudiant des problèmes de comportement et de performance. Conséquences doivent être compatibles avec le conseil approuvé le plan de discipline et le Code de conduite de la politique des étudiants et NJAC 6A :16-7. Conséquences et les mesures correctives doivent être désignés à:

- A. Corriger les problèmes de comportement;
- B. Empêcher une autre occurrence du problème;
- C. Protéger et soutenir la victime de l'acte, et
- D. Prendre des mesures correctives sont documentées problèmes systémiques liés au harcèlement, d'intimidation ou de brimades.

Conséquences et mesures correctives appropriées pour un étudiant qui commet un acte de harcèlement, d'intimidation ou de harcèlement de la part large positifs des interventions comportementales Mai jusqu'à et y compris mesures peuvent inclure, mais ne sont pas limités à:

Conséquences

- 1. Admonestation;
- 2. Suppression temporaire de la classe;
- 3. La privation de privilèges;
- 4. Salle de classe ou d'une détention administrative;
- 5. Renvoi à la discipline;
- 6. À l'école-suspension pendant la semaine scolaire ou le week-end, à ne pas dépasser quatre jours (Niveau 3)
- 7. Out-of-école de la suspension, à ne pas dépasser quatre jours (Niveau 4)
- 8. Action en justice, et (Niveau 4)
- 9. Expulsion.

Les étudiants classifiés sont soumis à des procédures disciplinaires les mêmes et les élèves non handicapés peut être sanctionné conformément à leur PEI. Cependant, avant de discipliner un étudiant classé, il doit être déterminé que:

- A. Le comportement de l'élève n'est pas principalement causée par sa / son handicap éducatif;
- B. Le programme qui est fourni répond aux besoins de l'étudiant.

Consulter le site Web de district NPS pour éclaircissements

LA SÉCURITÉ DE L'ÉLÈVE

L'Accès des étudiants à des téléphones cellulaires personnels

La sécurité est la préoccupation principale pour les écoles publiques de Newark (le "district") et la capacité des parents et tuteurs à communiquer avec leurs enfants dans une situation d'urgence est indispensable. En outre, le district comprend que les étudiants peuvent avoir besoin d'avoir accès à leurs téléphones portables pendant le parcours scolaire chez eux ou pour des activités parascolaires qu'ils puissent assister immédiatement après avoir sorti de l'espace scolaire.

En tant que tel, le district permet aux étudiants de transporter les téléphones cellulaires dissimulés dans leurs personnes ou leurs sacs à dos à la condition que les appareils restent éteints (et non sur silence ou vibration) en tout temps pendant la journée scolaire, dans le moyen scolaire ou pendant des activités scolaires. En cas d'urgence, l'administration de l'école (ou l'enseignant selon la direction de l'administration scolaire) informera les élèves sur quand ils peuvent mettre les téléphone cellulaire en marche en toute sécurité

Si l'étudiant a le besoin d'effectuer un téléphone cellulaire pendant la journée scolaire, le parent / tuteur et l'étudiant doit signer un accord écrit visant spécifiquement à identifier l'utilisateur du téléphone cellulaire et en reconnaissant que le district n'assume aucune responsabilité pour toute perte ou dommage au téléphone cellulaire. Le formulaire doit être déposé au bureau de l'école avant que l'appareil est présenté à l'école.

La violation de cette politique peut être passible de sanctions en vertu du niveau III du Plan de Politique et de discipline du District . En outre, le téléphone cellulaire de l'étudiant sera confisqué, le parent de l'élève / tuteur sera contactés pour récupérer le téléphone et tous les privilèges de transport des cellulaires peut être suspendus ou révoqués.

Date d'approbation par le surintendant du district de l'État: le 19 août, 2008.
Des copies de l'utilisateur